Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260212-CMDU120226017-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59
Fax : 02.97.45.50.82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le douze février, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Nadine LE GOFF-CARNEC, maire.

Date de la Convocation : 4 février 2026

Présents :
N. LE GOFF-CARNEC, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, Ch. KERGOAT, M-T. PERENNOU, E. ANDRIEU, M. SIMON, J-B. LIZANO, M. LIZANO, C. GUESDON, V. AUPETIT, P. CASTELL, A-F. PINSAULT, Y. DERIAN, C. LE GALL, M. PETIT, M. CHIGNIER, F. MARCO, S. HERVÉ, J.-S. ALLIOU, Thaddée VIEILLE-CESSAY, G. LE DERRIEN, M. CAUDAL, S. ESLAN

Absents : S. MENAHEZE, L. POUHAUT

Membres en exercice : 27
Membres présents : 25
Membres absents : 2
Procurations : 2
Votants : 27

Stéphane MENAHEZE a donné pouvoir à Sylvie ESLAN
Laurence POUHAUT a donné pouvoir à Maud CAUDAL

Marianne PETIT a été élue secrétaire de séance.

---

17 - SUBVENTION COMMUNALE POUR LES PROJETS PEDAGOGIQUES ET LES CLASSES DE DECOUVERTE

Madame Sabrina PASCO, adjointe au maire en charge de l'enfance, jeunesse et vie scolaire expose :

Lors de sa réunion du 29 janvier 2026, la commission vie scolaire et enfance a donné un avis favorable pour une participation financière de la commune en faveur des classes de découverte, activités d'éveil, sorties pédagogiques.

L'intérêt pédagogique et éducatif de ces classes est évident pour l'épanouissement des enfants, tant au niveau découverte qu'au niveau apprentissage de la vie en groupe.
Des exigences sont formulées, à savoir :

- Les sommes doivent être allouées aux sorties pédagogiques et/ou aux classes de découverte et aux activités d'éveil,
- Que tous les enfants des écoles puissent y participer ;
- Que la mairie reçoive un compte rendu financier pour les sommes versées.

Lors de sa réunion du 29 janvier 2026, la commission vie scolaire et enfance a proposé dans le cadre du budget 2026 de porter les montants des subventions accordées aux enfants scolarisés en classes maternelles et primaires des écoles de Saint-Nolff au 1er janvier 2026, à :

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260212-CMDU120226017-DE

- 15.02 € par enfant (pour rappel : 14.87 € en 2025), après l'application d'une augmentation de 1% pour 2026, selon l'indice sans tabac ;

- Une somme fixe identique à chacune des écoles de 684,48 € (pour rappel 677.70 € en 2025), après l'application d'une augmentation de 1% pour 2026 selon l'inflation, accordée à titre de participation pour un projet de découverte ou projet d'école.

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2026 et versées aux organismes gestionnaires des trois établissements (OGEC pour l'école privée Saint-Joseph et OCCE pour les écoles publiques Lucien Paye et Jean Rostand).

Vu l'avis favorable de la commission scolaire et enfance du 29 janvier 2026, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition **à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 13 février 2026
Le maire,
Nadine LE GOFF-CARNEC

